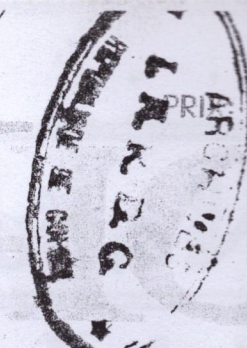


TEP Legal



La qualité révolutionnaire de notre régime exige que le peuple, ses intérêts, ses aspirations, et ses droits politiques soient l'ensemble de nos activités.
A. Sékou Touré

Redaction - Administration
Publicité
Adresse Télégraphique : Aguires
B. P. 191 - TEL. 33-66 CONAKRY

TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITE
ORGANE QUOTIDIEN DU PARTI DEMOCRATIQUE DE GUINEE

EDITE PAR LA REGIE NATIONALE DE L'AGENCE GUINEENNE DE PRESSE

SOMMAIRE
Page 3
Les résultats d'examens
Page 4
N'Krumah : la meilleure défense de l'Afrique
Le nouvel ambassadeur de Chine
La conférence des pays non alignés.

Intenses activités présidentielles

Le Chef de l'Etat a inauguré le 28 septembre

l'usine de meubles de Sonfonia et le combinat allumettes cigarettes

Le 28 septembre 1964, S. E. Ahmed Sékou Touré a procédé à l'inauguration de quelques unes de nos réalisations. Le Chef de l'Etat était accompagné des personnalités politiques et adm-

nistratives, de même que de notre hôte de marque Mme Antoinette Tubman, épouse du Président Tubman de l'Etat frère du Libéria. La délégation présidentielle est arrivée à l'usine de

meubles, à Sonfonia vers 16 heures. Elle dut d'abord écouter le discours de bienvenue et de présentation de la direction de l'usine de meubles. Nous reviendrons large-

ment sur l'évènement le 2 octobre.

Après la visite des lieux par le Chef de l'Etat et sa suite, le cortège s'est rendu au combinat allumettes-cigarettes où le cordon d'honneur fut coupé par Mme Tubman sur invitation du Chef de l'Etat.

L'ambassadeur de Chine a, dans une allocution, mis l'accent sur la coopération amicale guinéo-chinoise.

Le directeur du combinat avait présenté auparavant l'usine au premier guinéen et à sa suite.

Le numéro spécial qu'« HOROYA » mettra à la disposition de ses lecteurs lors des fêtes anniversaires, de la proclamation de l'indépendance, réserve une place méritée à ces inaugurations.

Mamou et Kankan (pièce) Boké et Macenta (ballet) Gueckédou (chœur)

Gueckédou et Beyla (orchestre)

Conakry II (folklore)

ENLEVENT LES PREMIERS PRIX

à l'issue de la quinzaine artistique

Le 28 septembre à 0 h 00, salle des Congrès de la Permanence nationale du Parti, le peuple de Guinée, a tourné une page nouvelle de la Culture et de l'Art africains avec la fin de la « Quinzaine culturelle et artistique de la saison 1964 ».

Durant 15 jours, le Chef de l'Etat et Mme André Touré, les personnalités politiques, administratives, diplomatiques, consulaires, artistiques internationales, les délégations des l'Etat et Mme Andrée Toucé, populations de la capitale, apportant à l'expression authentique de notre art, les encouragements les éloquents, ont marqué par

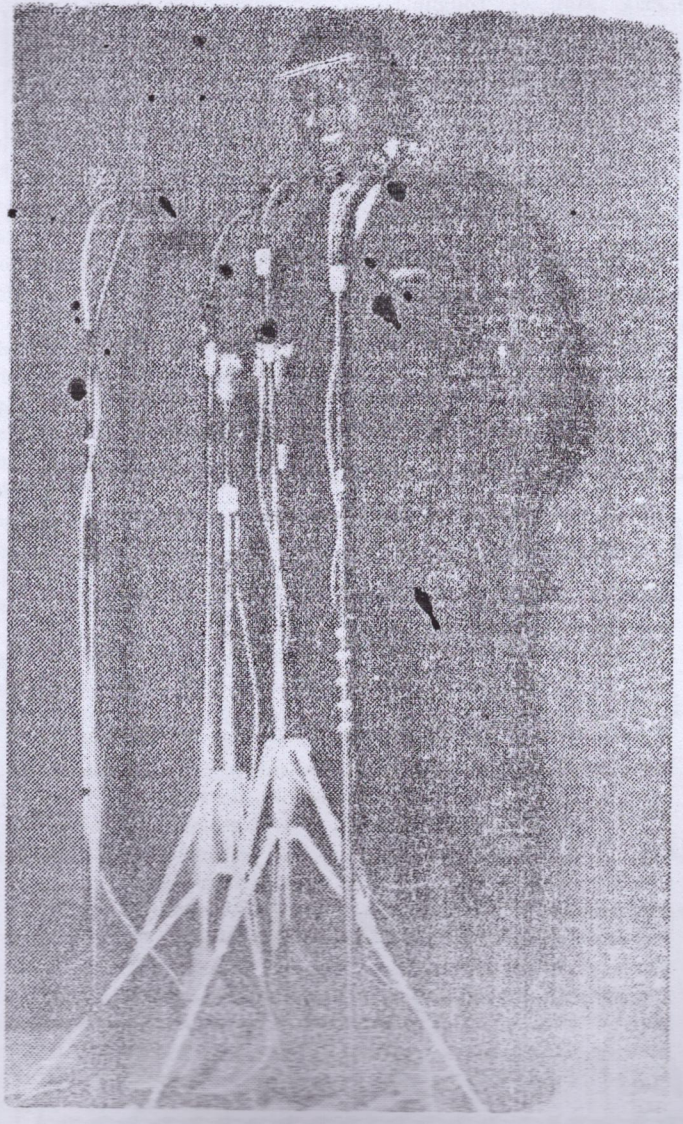
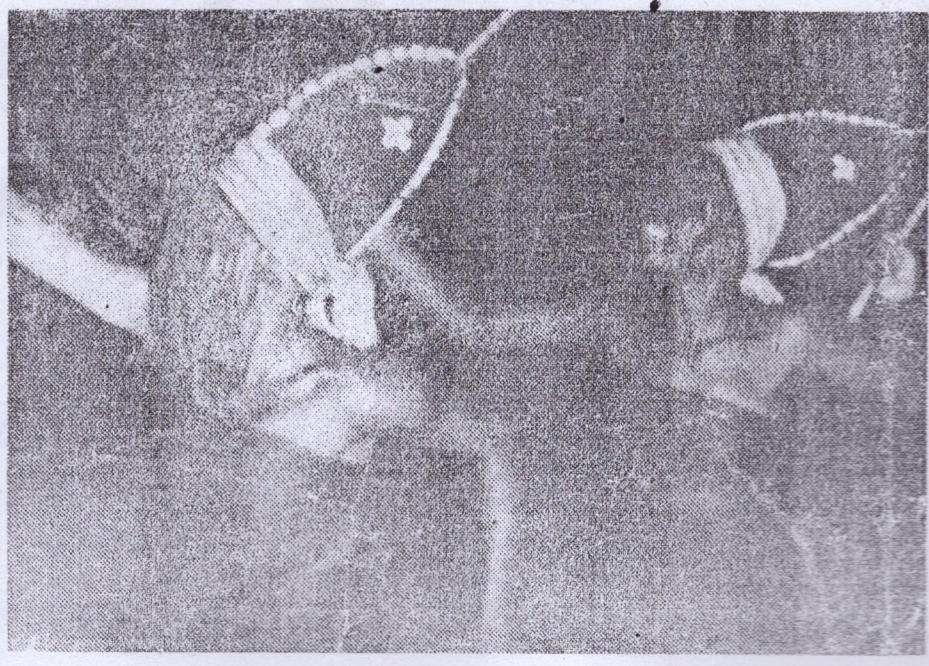
leur présence effective, l'intérêt, tout l'intérêt, qu'ils portent à notre jeunesse dans ses moindres activités.

La « Quinzaine culturelle et artistique » a été un succès dont nous nous réjouissons pour les leçons qu'elle nous permet de tirer après cette fraternelle compétition qui a opposé les artistes de l'ensemble de nos fédérations. De cette joute, nous disons donc, qu'il n'y a eu qu'un seul vainqueur : le peuple de Guinée dont l'action s'inscrit en lettres d'or dans les annales des contributions pour la réhabilitation de l'homme africain.

Au lendemain de notre accession à la souveraineté nationale, le Parti Démocratique de Guinée, confiant des possibilités créatrices de notre peuple, bannissait de notre patrimoine artistique, les productions d'origine étrangère à l'Afrique. Six ans après, qui ne se réjouit de la qualité et de la valeur de nos manifestations artistiques ? de cette quinzaine culturelle et artistique, une seule impression se dégage : celle que les centaines de milliers de spectateurs, ont emporté : la révolution de l'art africain en Guinée, est en voie de s'imposer à la culture universelle et d'apporter à l'humanité, entière, sa contribution.

L'art africain, n'est pas gratuit, a dit le Chef de l'Etat. En Afrique, l'art est une forme d'expression de la pensée intime du peuple, il se confond avec les réalités de nos masses, de notre nation. C'est ainsi qu'en Afrique, la musique obéit à l'humeur, à l'instinct créateur du danseur et de ce fait, constitue un complément de son état d'âme. C'est ainsi que chaque geste, chaque pas de nos artistes, influencent

harmonieusement les notes de nos instruments. Pour replacer cette richesse dans son contexte original, et la faire apprécier par l'étranger, il faut justement rendre à notre art, sa liberté totale et entière. Dans sa mission de réhabilitation de l'Afrique, de repersonnalisation de l'homme africain, le P.D.G. s'est penché avec justesse sur ce domaine non



La vie dans la Nation

Quinzaine Artistique et Culturelle

(Suite de la première page)

moins important de sa révolution entreprise pour la liberté, la dignité de l'Afrique.

Pour ceux qui ont suivi le déroulement de la quinzaine culturelle et artistique 1964, il n'est plus besoin de faire une meilleure démonstration et la conclusion qui s'impose est que le P.D.G. à travers sa jeunesse, a pleinement réussi dans sa noble mission.

Il n'est que de se souvenir des scènes d'il y a moins de sept ans pour mesurer la différence fondamentale entre ce qui fut hier l'art et ce qu'il est devenu de nos jours en Guinée.

Interprétant les rôles avec une

déconcertante facilité, évoluant avec grâce et une subtilité sans égal, nos artistes, ont atteint, il faut le souligner, un niveau de perfection tel que dépasser nos troupes, n'a pas été une tâche aisée pour le jury national et que le faire l'an prochain, sera encore plus difficile.

Dans son discours de clôture le Chef de l'Etat a dit que le sujet sur l'art sera plus amplement repris lors du prochain C.N.R. Quant à la coupe nationale de culture elle ne sera attribuée qu'à la fin de la campagne d'alphabétisation. Les fédérations ont encore une fois à faire leur preuve.

T. M.

CLASSEMENT PAR DISCIPLINE

PIECE DE THEATRE

1er Mamou et Kankan	19
3e Pita et Dalaba	18,50
5e Faranah	17
6e Gaoual et Siguiré	16,50
8e Kérouané et Gueckédou	14,50
10e Conakry-I et Conakry-II	13,50
12e Dubréka	12
13e Boffa	11
14e Kindia et Boké	10

BALLET :

1er Boké et Macenta	18
3e Conakry-II	17
4e Conakry-I et Kissidougou	16,50
6e Beyla, Faranah et N'Zérékoré	16
9e Kouroussa, Siguiré et Téliélé	15
12e Gueckédou et Koundara	14
14e Dinguiraye, Dubréka Labé et Pita	13
18e Fria, Mali et Tougué	12
21e Boffa et Dabola	10

CHOEUR :

1er Gueckédou	18
2e Conakry-II et Labé	17,50
4e Boké, Conakry-I, Dabola et Macenta	17
8e Beyla, Dalaba, Kankan, Kissidougou et Mamou	16
13e Kouroussa, Mali, Pita et Siguiré	15
17e Faranah, Kérouané et Kindia	13
20e Dinguiraye, Koundara et Téliélé	12

ORCHESTRE :

1er Gueckédou et Beyla	18
3e Conakry-II et Macenta	16
5e Kankan et Dabola	15
7e Conakry-I, Kindia, Kissidougou et N'Zérékoré	14
11e Boké, Forécariah et Kouroussa	13
14e Gaoual et Kérouané	12,50
16e Fria, Mamou et Pita	12
19e Dinguiraye et Labé	11
21e Boffa et Dalaba	10

FOLKLORE :

1er Conakry-II	17
2e Macenta et Siguiré	16
4e Kérouané et Mamou	15
6e Beyla et Téliélé	14
8e Forécariah, Gueckédou et Tougué	13
11e Mali	12
12e Dinguiraye, Faranah et Yomou	11
15e Boffa	10

Région Administrative de Boké

Liste des élèves admis à l'examen de passage en 7^{ème}

- | | | |
|---|-------------------------------------|--|
| 1. Diallo Mamadou, Fotémoria ; | 54. Cissé Ibrahima, Limaniya ; | 71. Camara Boubacar, Limaniya ; |
| 2. Camara Moussa Naby, Fotémoria ; | 55. Diawara N'Fansory, Gorèye ; | 72. Bangoura Daouda, Kouffin ; |
| 3. Savané Bambo, Limaniya ; | 56. Camara Madiba, Kouffin ; | 73. Damba Sana, Kougné-wadé ; |
| 4. Nassako Mamadou, Corrérah ; | 57. Camara Maligui, Kouffin ; | 74. Combassa Mamadou Hassimiro, Saténéya ; |
| 5. Camara Abraham, Gorèye ; | 58. Kéita Ansoumani, Saténéyah ; | 75. Dramé Kandioura, Corrérah ; |
| 6. Konaté Sékou, Gorèye ; | 59. Bangoura Fodé, Limaniya ; | 76. Coumbassa Joséphine, Fotémoria ; |
| 7. Diaby Abdourahmane, Gorèye ; | 60. Condé Fanta, Boulléré ; | 77. Camara Lansana, Saténéya ; |
| 8. Kaga Yari, Boké-Centre ; | 61. Camara Amadou, Katako ; | 78. Camara Soriba Fodé, Gorèye ; |
| 9. Mane N'Fanly, Fotémoria ; | 62. Dramé N'Fanly, Gorèye ; | 79. Camara Djibrila, Kaoufandé ; |
| 10. Camara Amadou-II, Gorèye ; | 63. Sibi Lougoumane, Boké-Centre ; | 80. Baldé Mamadou Aliou, Fotémoria ; |
| 11. Dioumandé Anne Marie, Gorèye ; | 64. N'Diaye Oumar, Bintimodia ; | 81. Camara Mamadou-II, Corrérah ; |
| 12. Fofana Dembo, Gorèye ; | 65. Diallo Omar, Limaniya ; | 82. Camara Younoussa, Gorèye ; |
| 13. Camis Mohamed, Gorèye ; | 66. Camara Mamadou, Fotémoria ; | 83. Diallo Mamadou Chérif, Fotémoria ; |
| 14. Camara Boubacar, Katako ; | 67. Baldé Mamadou Kaly, Fotémoria ; | |
| 15. Fofana Kandioura, Limaniyah ; | 68. Fofana Cellou, Corrérah ; | |
| 16. Tounkara Charles Foularé, Boké-Centre ; | 69. Camara M'Bemba, Corrérah ; | |
| 17. Camara Soriba, Kougné-wadé ; | 70. Barry Sâdou, Gorèye ; | |
| 18. Sangaré Sékou, Limaniyah ; | | |
| 19. Dramé M'Bemba, Corrérah ; | | |
| 20. Diora Kombon, Kougné-wadé ; | | |
| 21. Dramé Sankoun, Limaniyah ; | | |
| 22. Camara Louis, Fotémoria ; | | |
| 23. Diallo Abdoulaye, Boké-Centre ; | | |
| 24. Sako Boubacar, Gorèye ; | | |
| 25. Camara Issaga, Saténéyah ; | | |
| 26. Doré Yonh, Kougné-wadé ; | | |
| 27. Bangoura Yayo, Corrérah ; | | |
| 28. Camara Jean Yves, Gorèye ; | | |
| 29. Camara Ismaïla, Fotémoria ; | | |
| 30. Doumbouya Momo, Katako ; | | |
| 31. Maccalum Richard, Boké-Centre ; | | |
| 32. Cissé Mamadou, Gorèye ; | | |
| 33. Touré Yaccouba, Limaniyah ; | | |
| 34. Fofana Tiguidanké, Corrérah ; | | |
| 35. Soumah Aly Daniel, Fotémoria ; | | |
| 36. Camara Abou, Gorèye ; | | |
| 37. Fofana Kandjourou, Boké-Centre ; | | |
| 38. Kalissa Tombon, Boké-Centre ; | | |
| 39. Camara Salimatou, Gorèye ; | | |
| 40. Touré Mamadou, Mentimodia ; | | |
| 41. Diallo Hassimiro, Boulféré ; | | |
| 42. Diallo Mariama Diaka, Gorèye ; | | |
| 43. N'Daw Saïdou, Gorèye ; | | |
| 44. Camara Fatoumata, Kaoufandé ; | | |
| 45. Kéita Amadou-II, C.E.G. Boké ; | | |
| 46. Diakité Moussa, Fotémoria ; | | |
| 47. Diallo Thierno Aliou, Boké-Centre ; | | |
| 48. Sané Fatoumata, Gorèye ; | | |
| 49. Dambakaté Bakoutoubo, Corrérah ; | | |
| 50. Mamara Cheick Mohamed, Gorèye ; | | |
| 51. Bangoura Sana, Fotémoria ; | | |
| 52. Dramé Mamadou-II, Corrérah ; | | |

composition de l'équipe Hongroise "SCEPEL"

L'équipe de football « SCEPEL » a été constituée en 1912. Elle porte le nom de l'île qui se trouve au Sud de Budapest entre deux branches de Danube. C'est un des centres les plus importants et les plus anciens de l'industrie hongroise.

Au cours du championnat des années 1936-37, elle est montée dans la première division. Elle est devenue quatre fois championne nationale, dernièrement en 1959. Au cours des dernières années, « SCEPEL » s'est rajeunie et elle est actuellement la plus jeune équipe de la première division nationale.

Sur l'invitation du gouvernement guinéen, l'équipe de football « SCEPEL » est arrivée à Conakry pour participer à l'inauguration

officielle du nouveau stade de Donka à Conakry.

L'équipe se compose comme suit :

Istavan, KOLTAI, chef de l'équipe ;

« SCEPEL » est arrivée à Conakry ;

Kálmán PREINER, entraîneur ;

György FENYVESI, masseur ;

joueurs : Gábor Tobok 27 ans, Károly Fater 21 ans, Istvan Vellai 18 ans, Tibor Molnar 20 ans, György Gondar 19 ans, János Kiss-II, 27 ans, Dező Faludi 24 ans, Istvan Rottenbiller 23 ans, Antal Kleiban 30 ans, Istvan Pocsai 21 ans, Florian Losonczy 20 ans, László Kalmar 23 ans, Pál Kallo 20 ans, József Varnai 27 ans, László Pál 28 ans, György Kocsis 27 ans.



Coopération - Progrès - Prospérité

B.P. 309

Conakry

Tél. 34-35

La Guinée... l'Afrique... le monde...

Régions administratives de Boffa et Fria Session 1964

La liste des élèves définitivement admis à l'examen de passage en septième année

- | | | | | |
|--|--|---|--|--|
| 1. Barry Mamadou Laho, Tabossi ; | 58. Dasilva Batourou, Fria-I ; | 111. Camara Tanoudy, Katamara ; | 159. Bangoura Youssouf, Kalexé ; | 177. Barry Ibrahima Sory, Sabendin. |
| 2. N'Diaye Alpha Bakar, Katamara ; | 59. Camara Lansana, Tatéma ; | 112. Diallo Thierno Mamadou, Fria-I ; | 160. Camara Anselme, Boffa ; | 178. Bangoura Oumou , Tormélin. |
| 3. Camara Soriba, Tormélin ; | 60. Damba Amara, Tormélin ; | 113. Fofana Sory, Tugnifili ; | 161. Soumah Engène, Koundindé ; | 179. Soumah Karimou, Katamara ; |
| 4. Diaby Oumar, Tatéma ; | 61. Camara Aly-II, Katamara ; | 114. Camara Soumaila, Bigori ; | 162. Thiahm Abdou, Katamara ; | 180. Camara Mamadou, Colia ; |
| 5. Barry Mamadou Oury, Tabossi ; | 62. Damba Aissata , Tormélin ; | 115. Béavogui Anriette Vélézou , Sabendé ; | 163. Sylla Ousmane, Colia ; | 181. Soumah Kalie, Colia ; |
| 6. Bangoura Michel, Bigori ; | 63. Gracy Mamoun, Tugnifili ; | 116. Camara Sobéya, Monchon ; | 164. Bangoura Bernard, Katamara ; | 182. Baldé Ousmane, Fria-I ; |
| 7. Bangoura N'Falia, Sabédé ; | 64. Camara Nicolas, Bigori ; | 117. Camara Mamadou, Katamara ; | 165. Camara Sékou, Katamara ; | 183. Sylla Aboubakar, Fria-I ; |
| 8. Camara Moussa, Tugnifili ; | 65. Mara Jacques, Sabendé ; | 118. Bangoura Adolphe, Bigori ; | 166. Camara Sény, Tabossi ; | 184. Barry Aliou, Linlin ; |
| 9. Camara Ibrahima, Tugnifili ; | 66. Camara Walo, Katamara ; | 119. Soumah Seydouba, Tugnifili ; | 167. Camara Thiary, Tormélin ; | 185. Soumah Aly, Tatéma ; |
| 10. Camara Lansana, Tormélin ; | 67. Camara Faciné, Katamara ; | 120. Cissé Almamy, Makinsy ; | 168. Sylla Fodé II, Tatéma ; | 186. Touré Bassi, Tatéma ; |
| 11. Hatir Denise, Kimbo ; | 68. Fofana Mamadou, Tugnifili ; | 121. Gallart Rémy, Fria-I ; | 169. Diallo Ibrahima, Fria-I ; | 187. Bah Fatoumata I , Katamara ; |
| 12. Kleit Faoude, Katamara ; | 69. Sako Joseph, Katamara ; | 122. Sano Batourou , Katamara ; | 170. Soumah Fodé II, Sabendé ; | 188. Damba Saïdou, Tormélin ; |
| 13. Bangoura Amara, Bigori ; | 70. Barry Sita, Kimbo ; | 123. Fofana Salifou, Katamara ; | 171. Kéita Ansoumani, Katamara ; | 189. Traoré Adama , Kimbo ; |
| 14. Diallo Boubacar, Sabendé ; | 71. Bangoura Daouda-I, Bigori ; | 124. Touré Louis André, Katamara ; | 172. Kéita Lansana, Fria-I ; | 190. Bangoura Oussou, Fria-I ; |
| 15. Mansaré Yamori, Tormélin ; | 72. Bangoura Naby, Bigori ; | 125. Sylla Mari Joséphine , Katamara ; | 173. Bangoura Maligui, Katamara ; | 191. Sylla Abou I, Tatéma ; |
| 16. Conté Baba Yoré, Lisso ; | 73. Mansaré N'Néné , Tabossi ; | 126. Sylla Younoussa, Katamara ; | 174. Damba Abou I, Tormélin ; | 192. Magassouba Mamadi, Tormélin ; |
| 17. Camara Ma'gui, Bigori ; | 74. Soumah Soriba, Kalexé ; | 127. Soumah Morsaidou, Katamara ; | 175. Camara Sirifou, Sabendin ; | 193. Damba Aboubacar, Kéliudin. |
| 18. Barry Alpha Oumarou, Sabendé ; | 75. Camara Ibrahima-I, Katamara ; | 128. Cissé Yamoussa, Makinsy ; | 176. Camara Tannoudi Alpha, Katamara ; | |
| 19. Camara Jean-Paul, Bigori ; | 76. Zogbélemou Foromo, Sabendé ; | 129. Calissa Safiatou , Katamara ; | | |
| 20. Camara Ali, Yenguissa ; | 77. Bah Mamadou Oury, Fria ; | 130. Sidibé Karim Yenguissa ; | | |
| 21. Bangoura Souleymane, Bigori ; | 78. Diallo Thierno Amadou, Tormélin ; | 131. Camara Aly, Tugnifili ; | | |
| 22. Constantino Roger, Kimbo ; | 79. Diallo Mamadou, Yenguissa ; | 132. Bangoura Mamadou-I, Bigori ; | | |
| 23. Camara Ibrahima, Monchon ; | 80. Camara Aboubacar, Tugnifili ; | 133. Sylla Lamine, Kimbo ; | | |
| 24. Camara Maligui, Tormélin ; | 81. Camara Almami Amadou, Fria-I ; | 134. Diallo Ousmane, Sabendé ; | | |
| 25. Bah Mamadou Ali, Katamara ; | 82. Kaba Fodé, Fria-I ; | 135. Bah Chérif Idrissa, Tatéma ; | | |
| 26. Soumah Almamy Sény, Tormélin ; | 83. Kama Bilivogui, M'Ballia ; | 136. Sylla Thierno Mamadou, Katamara ; | | |
| 27. Soumah Ganlé, Katamara ; | 84. Camara Djibi, Sabendé ; | 137. Touré Sory, Linlin ; | | |
| 28. Bangoura Moussa, Bigori ; | 85. Camara Momo Tatéma ; | 138. Touré Sory, Linlin ; | | |
| 29. Diallo Youssouf, Katamara ; | 86. Bangoura Louis Philippe, Bigori ; | 139. Camara René, Koundindé ; | | |
| 30. Sambeno Jeanne-Marie, Katamara ; | 87. Soumah Georges, Koundindé ; | 140. Bayo Bafodé, Tatéma ; | | |
| 31. Yansané Maïmouna, Katamara ; | 88. Traoré Mamadou, Sabendé ; | 141. Touré Abou, Tatéma ; | | |
| 32. Yansané Maïmouna, Katamara ; | 89. Soumah Paul Koundindé ; | 142. Sylla N'Famara, Tatéma ; | | |
| 33. Soumah Mayéni, Katamara ; | 90. Viou Marc, Kimbo ; | 143. Bangoura Mamadou, Tatéma ; | | |
| 34. Bah Mamadou Oury, Koundindé ; | 91. Kourouma Mamadi, Fria-I ; | 144. Soumah Morlaye, Koundindé ; | | |
| 35. Bah Alpha Amadou, Katamara ; | 92. Kélérou Loua André, Sabendé ; | 145. Soumah Lansana, Fria-I ; | | |
| 36. Tolno Sadio, Fria-I ; | 93. Sylla Lansana, Makinsy ; | 146. Damba Sékou, Katamara ; | | |
| 37. Conté Abou, Kéindé ; | 94. Camara Sény, Monchon ; | 147. Diakabi N'Famara, Kéindé ; | | |
| 38. Soumah Morkani, Tormélin ; | 95. Damba Karamba, Tormélin ; | 148. Baldé Mariama Siré , Tabossi ; | | |
| 39. Fofana Mory Saïdou, Katamara ; | 96. Camara Bakary, Taboussi ; | 149. Komano Michel, Kimbo ; | | |
| 40. Sofane Najib, Tugnifili ; | 97. Sylla Mangué, Fria-I ; | 150. Camara Amara, Sabendé ; | | |
| 41. Sylla Maïmouna, Katamara ; | 98. Camara Louis, Katamara ; | 151. Touré Ibrahima, Koundindé ; | | |
| 42. Camara Abou, Tormélin ; | 99. Sylla Karimou, Tatéma ; | 152. Camara Thomas-I, Katamara ; | | |
| 43. Camara Lansana Manga, Tormélin ; | 100. Bangoura Amadou, Bigori ; | 153. Bangoura Mamadou-II, Bigori ; | | |
| 44. François Guylaine, Timbo ; | 101. Bangoura Amadou, Tatéma ; | 154. Damba Abdoulaye, Fria-I ; | | |
| 45. Bangoura Soriba, Bigori ; | 102. Camara Karamoko, Bigori ; | 155. Sylla Aly, Katamara ; | | |
| 46. Bangoura Daouda, Sabendé ; | 103. Camara Ousmane, Sabendé ; | 156. Camara Yaya, Fria-I ; | | |
| 47. Camara Lansana, Bigori ; | 104. Camara Ousmane, Sabendé ; | 157. Diallo Aliou, Katamara ; | | |
| 48. Camara Bobo, Katamara ; | 105. Barry Aminata , Katamara ; | 158. Rosignol Marie Angène , Fria-I. | | |
| 49. Kaba Fatima , Tugnifili ; | 106. Camara Bokaré, Taboussi ; | | | |
| 50. Bangoura Fodé-II, Makinsy ; | 107. Soumah Sory, Tugnifili ; | | | |
| 51. Camara Ansoumani, Tormélin ; | 108. Bangoura Adolphe, Bigori ; | | | |
| 52. Noromo Bgoma, Sabendé ; | 109. Bangoura Joseph, Bigori ; | | | |
| 53. Camara Sény, Tatéma ; | 110. Touré Ibrahima, Tatéma ; | | | |
| 54. Bangoura Kéraba, Bigori ; | | | | |
| 55. Camara Mamadouba, Kéindé ; | | | | |
| 56. Bangoura Daouda-II, Bigori ; | | | | |
| 57. Ouegnimaou Clotilde , Kimbo ; | | | | |

La conférence des pays non-engagés

(Suite de la page 4)
travail et la multiplication des échanges commerciaux entre Etats renforcent l'interdépendance des pays du monde, il n'en demeure pas moins vrai que les pays sous-développés, fournisseurs de matières premières, sont encore plus dépendants des pays industrialisés que ceux-ci entre eux.

En effet, les puissances impérialistes s'efforcent encore de garder les pays en voie de développement comme marché en expansion pour l'écoulement des produits de leurs industries comme source de matières premières et comme zone d'investissement de leurs capitaux.

Touré qui, devant ses ambassadeurs précisait encore que « l'indépendance nationale, l'exercice libre et démocratique de la souveraineté par le peuple, l'institution de structures populaires dans tous les domaines politique, économique, social et culturel, la liquidation des bases de toute exploitation, et oppression de l'homme conditionnent le triomphe définitif de la joie dans le monde et la condition de progrès social et humain ».

Comme le disait le Président Ayoub Khann à la conférence économique afro-asiatique en décembre 1962 : « la baisse des prix des matières premières et la hausse de prix pour les produits industriels sont susceptibles d'affaiblir l'essor économique des pays en voie de développement et de faire d'eux des débiteurs des Etats industrialisés ».

« Pour nous, disait le chef de l'Etat guinéen, l'exigence de besoins à satisfaire l'emporte sur les raisons philosophiques gratuites ou de simple idéologie, car ce sont ces besoins humains qui, liés à la conscience qu'en ont les hommes et donc à leur réalité, constituent la principale énergie motrice de l'histoire, une énergie dont l'intensité se mesure et s'exerce en fonction des forces qui l'entravent et la combattent ».

Camara Djibah

Production: Critère de Le bureau permanent tous ceux qui se réclament de notre Révolution

Or le monde est plus que jamais interdépendant et, s'il est vrai que la paix passe nécessairement par le désarmement total et complet, elle ne peut continuer à subir les effets de la guerre froide et à s'accommoder de la division actuelle du monde en pays riches et en peuples en proie à l'ignorance et à la misère.

Les pays non-alignés doivent se donner des règles précises de non-alignement pour qu'aucun n'accepte pas de devenir, parfois pour une aide dérisoire, une base de troubles qui ne profitent qu'à des tiers.

Le non-alignement est une affirmation et la seule forme d'affirmation des peuples qui ont été subjugués, négligés, déclarait récemment le Président Sékou

TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITÉ

Organe Quotidien du Parti Démocratique de Guinée

COMPTE CHEQUES POSTAUX 6975 BANQUE REPUBLIQUE DE GUINEE 3-34-32

L'Unité, c'est la meilleure défense de l'Afrique

déclare le Président N'krumah

Le néocolonialisme constitue actuellement le plus grand danger pour l'Afrique, écrit le Président du Ghana Kwamé N'Krumah dans l'article « Le néocolonialisme en Afrique », publié dans la « Panaficanist Review ».

Le Président N'Krumah appelle les peuples d'Afrique à lutter côte à côte contre les forces impérialistes qui cherchent à faire du continent africain un champ de bataille des intérêts en opposition. Quand nous voyons les nouveaux pays et les combattants pour la liberté en Afrique courir divers dangers il devient plus évident que l'unité est notre meilleure et, peut-être unique défense, souligne le président. C'est justement cette unité que les impérialistes tentent de miner avec leurs agissements et machinations.

En opposition des leaders non-patriotes qui se lient par les intérêts étrangers et ne soutiennent pas la cohésion du continent africain, les larges masses populaires, note M. N'Krumah, prennent spontanément conscience et ap-

puient la nécessité de l'unité africaine. Notre orientation est claire, écrit le Président N'Krumah, nous devons être vigilants à l'égard du don présenté sous forme d'indépendance fictive et renoncer à des alliances étrangères accablantes. Nous devons examiner avec le plus grand soin les louanges de source douteuse et donner au peuple les pleines garanties de notre sincérité.

Le Président N'Krumah met en garde les nouveaux pays d'Afrique contre les liens économiques unilatéraux avec les pays à industrie évoluée d'Europe.

Seule l'alliance des Etats africains, dit le Président N'Krumah, peut réhausser notre influence dans l'arène internationale, sera un exemple de coopération pour de nombreux peuples qui vivent et œuvrent au nom de l'amitié et de la paix. Elle indiquera la voie vers la liquidation générale des barrières inter-territoriales et conféra une nouvelle signification à la conception de la fraternité humaine.

Le nouvel ambassadeur de la R.P. de Chine a présenté samedi ses lettres de créance au Chef de l'Etat

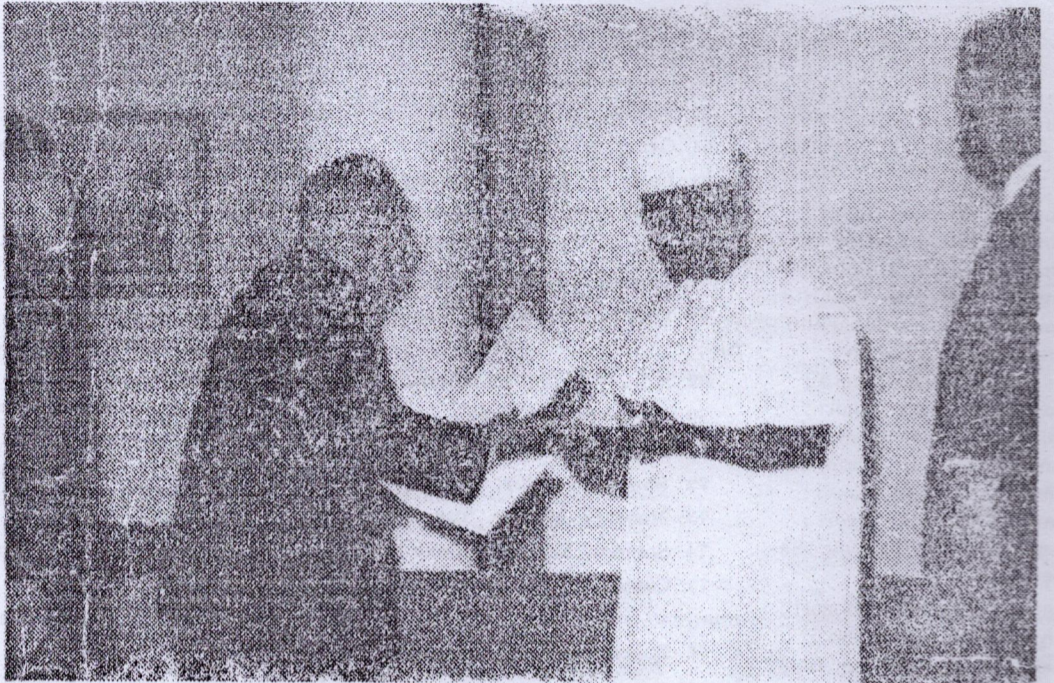
Le nouvel ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République populaire de Chine en Guinée, S.E. Chai Tse-min a présenté samedi ses lettres de créance au chef de l'Etat.

Il a déclaré : « En présentant mes lettres de créance à Votre Excellence, je

le peuple guinéen, sous la direction de Votre Excellence, a obtenu de remarquables succès dans la lutte contre l'impérialisme, le colonialisme et le néo-colonialisme, pour la liquidation continue de l'influence colonialiste, pour la sauvegarde de l'indépendance et de la souveraineté nationale ainsi

l'impérialisme, le colonialisme le néo-colonialisme, pour le renforcement de la solidarité afro-asiatique et la défense de la paix mondiale.

Et c'est pourquoi, l'Ambassadeur a souligné que pendant la durée de sa mission, il s'efforcera de consolider et de développer



tiens à adresser, au nom du Président de la République Populaire de Chine, du gouvernement et du peuple chinois, ma haute estime à Votre Excellence, au gouvernement et au peuple de votre pays.

Le peuple chinois est heureux de constater qu'après son accession à l'indépendance nationale,

que pour le développement de l'économie et de la culture nationales. Le gouvernement et le peuple chinois apprécient hautement la position prise par la République de Guinée sur de nombreux problèmes majeurs d'ordre international, à savoir : ne craindre aucune violence, maintenir la vérité et s'attacher à la justice ; ils admirent vivement les contributions positives que la République de Guinée a apportées au renforcement de la solidarité afro-asiatique et pour la défense de la paix mondiale.

les relations existant entre les deux pays. « Je suis sûr que dans l'accomplissement de cette importante mission qui m'a été confiée, a-t-il dit, je pourrai bénéficier du concours et de la coopération de la part de Votre Excellence et du gouvernement guinéen.

Je forme mes vœux pour prospérité de la République de Guinée et le bonheur de son peuple !

Je vous souhaite, Excellence, bonne santé !

La conférence des pays non-alignés s'ouvre le 5 octobre au Caire

par Djiba CAMARA

La deuxième conférence des pays non-alignés commence ses travaux le 5 octobre prochain au Caire. C'est au cours de leur réunion de Colombo en mars dernier que les représentants de vingt-cinq pays non-alignés qui ont participé aux travaux de Belgrade ont décidé de convoquer cette conférence.

Soixante quinze pays environ y participeront : des pays membres de l'O.U.A., les pays arabes qui ont assisté au « sommet » du Caire en janvier dernier et des pays d'Amérique Latine.

Cette Conférence aura à étudier nombreux problèmes dont notamment celui du non-alignement, le neutralisme positif à l'égard des deux grands blocs - Est - Ouest qui dominent de leur force militaire et de leur poids économique toute les affaires de l'humanité.

Si les pays non-alignés constituent en fait le Tiers Monde, ce monde en voie de développement et en proie à la sous-alimentation, à la maladie et à la misère, leur non-alignement joue un rôle déterminant dans l'équilibre des forces antagonistes du monde et favorise la paix et la coexistence

entre les peuples. Qu'est-ce que le non alignement ?

Le Président Sékou Touré, devant la Conférence des ambassadeurs en janvier 1963 définissait en ces termes : « Le non-alignement n'est donc pas la neutralité entre le bien et le mal, la guerre et la paix, l'exploitation et la libre disposition des peuples.

Le non-alignement c'est le refus de suivre aveuglement, systématiquement telle position parce que dictée par tel bloc quand bien même elle ne répondrait pas du tout aux aspirations légitimes des peuples du monde.

... C'est dans la mesure où il sera donné de dire à l'Amérique, non ici vous avez tort, là vous avez raison ; de dire à l'Union Soviétique, ici vous avez tort, là vous avez raison qu'alors cette affirmation se placerait au niveau des intérêts solidaires de l'humanité.

... C'est pourquoi partout, dans la mesure où les pays socialistes ou les pays capitalistes veulent coopérer dans la loyauté avec nous et contribuer à notre développement, nous devons rester les amis

de tous ceux-celà, n'avoir aucun complexe, ne pas oublier que l'Est et l'Ouest coopèrent ».

LES CONDITIONS POUR ETABLIR UNE PAIX DURABLE

Nombreux pays se réclamant de la grande famille des non-alignés sont en réalité alignés parce qu'appartenant à des pactes militaires ou associés à des blocs économiques. Le monde est-il vraiment divisé entre pays socialistes, « monde dit libre » et Tiers monde ? Non, il n'existe que deux mondes si nous tenons compte de l'existence de la guerre froide que les uns et les autres perpétuent pour sauvegarder leur influence politique, économique et militaire dans le monde, il y a d'un côté les pays industrialisés qui constituent le tiers de l'humanité, et de l'autre, le monde en voie de développement.

Ces pays industrialisés coopèrent entre eux dans tous les domaines. Les échanges commerciaux entre pays à régimes politiques différents sont connus et assez convaincant. Mais si la nouvelle division internationale du

(Suite page 3)

Message au Chef de l'Etat

A l'occasion de la célébration du sixième anniversaire de la proclamation de la République de Guinée, le Président de la République du Congo-Brazzaville, M. Massemba Débat, a envoyé au Président Ahmed Sékou Touré, le télégramme suivant :

« A l'occasion de l'anniversaire de la proclamation de la République de votre pays, le peuple, le gouvernement congolais et moi-même sommes heureux d'adresser à Votre Excellence, au gouvernement et au peuple guinéens, nos vives félicitations.

« Nous souhaitons au peuple frère de Guinée la réussite dans le combat pour la libération et la construction totale de notre continent.

Haute et fraternelle considération.

Signé : Massemba DEBAT.